

**Public :**

- Adultes en situation de handicap
- Avec une notification MDPH d'orientation en SAVS

**Couverture Géographique :**

- ⇒ UTASI Grand Nîmes
- ⇒ UTASI Camargue/Vidourle

**Capacité d'accueil autorisée :**

- ⇒ File active de 300 personnes

**Equipe pluriprofessionnelle :**

- \* **Equipe de Direction :** 1 Directeur, 2 Adjointes de Direction,
- \* **Equipe administrative :** 1 Secrétaire de Direction, 1 Technicienne administrative, 1 Employée administrative
- \* **Equipe éducative :** 3 Conseillers en Economie Sociale et Familiale (CESF), 6 Educateurs spécialisés (ES), 15 Moniteurs Educateurs (ME) dont 1 apprenti, 6 Accompagnants Educatifs et Sociaux (AES).

**Le SAVS Avèni est régi par :**

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 *renovant l'action sociale et médico-sociale*
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*
- Décret 2005-223 du 11 mars 2005 *relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS et des SAMSAH*

**Autorisation et mode de financement :**

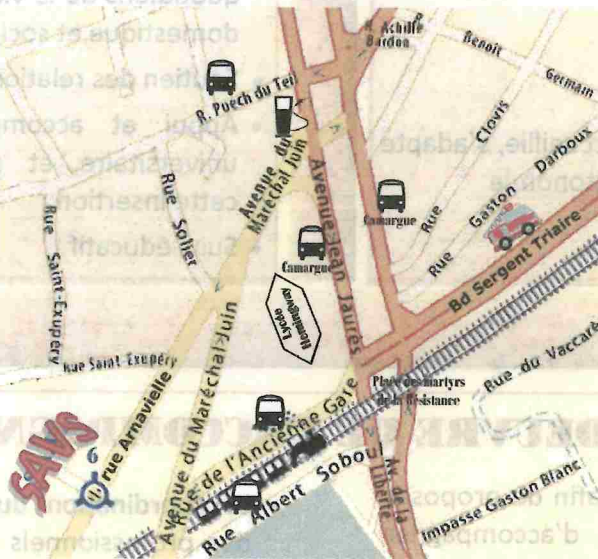
- ⇒ 27/10/2004—Agrément SAVS SAVA
- 05/03/2007—Agrément SAVS Viadom
- ⇒ 16/12/2022—Arrêté de regroupement des 2 SAVS de l'APSH 30 en SAVS Avèni,
- ⇒ Financement : Conseil Départemental du Gard - CPOM 2022-2026

# SAVS Avèni

**Service d'Accompagnement à la Vie Sociale**  
6 rue Arnavielle — 30900 Nîmes

Bus : CAMARGUE—Trambus T1 / T4  
HEMINGWAY— 11 / 13 / 16  
PUECH DU TEIL—15

Point GPS Latitude : 43.823904 – Longitude : 4.351137



**ORGANISME GESTIONNAIRE :**  
**ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Immeuble Acti +, 125 rue de l'Hostellerie – 30900 NIMES  
Tél. 04.66.29.98.64 - Courriel : siegesocial@siege.aph30.org  
Déclarée le 5 juin 1973 – Numéro : 8773 – Préfecture du Gard

# SAVS Avèni



## Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**Au local du CCAS de Caveirac**  
**Semaine Paires**

1 mercredi sur 2 le matin de 9h30 à 12h00  
17/04 - 15/05 - 29/05 - 12/06 - 26/06 -  
10/07 - 20/07/ 2024

## SAVS Avèni — AP SH 30

6 rue Arnavielle  
30900 Nîmes

Tél: 04 66 28 88 44 — Fax: 04 66 28 88 40  
Courriel : [contact@savs.aph30.org](mailto:contact@savs.aph30.org)

## MISSIONS

- Notre SAVS contribue à la réalisation du projet de vie des personnes par un accompagnement adapté en favorisant :
  - ⇒ les liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels
  - ⇒ l'accès à l'ensemble des services de droit commun
- Il offre une assistance ou un accompagnement en milieu ouvert dans toutes les démarches de la vie quotidienne sous forme de :
  - ⇒ Soutien / Aide
  - ⇒ Médiation
  - ⇒ Apprentissage à l'autonomie
- Le SAVS s'appuie sur les potentialités de la personne accueillie, s'adapte à ses difficultés pour une recherche optimisée de son autonomie
- Il respecte le libre choix des personnes

## PRESTATIONS

- Evaluation des besoins et des capacités d'autonomie ;
- Identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance d'informations et de conseils personnalisés ;
- Suivi et coordination des actions des différents intervenants ;
- Assistance, accompagnement ou aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;
- Soutien des relations avec l'environnement familial et social ;
- Appui et accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion ;
- Suivi éducatif

## MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **Recueil des demandes et évaluation des besoins** afin de proposer un accompagnement social individualisé ou d'accompagner la personne dans sa réorientation vers d'autres organismes
- **Co-construction et mise en œuvre d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé** par un binôme de travailleurs sociaux, dans le respect des droits des personnes, et adapté à leurs capacités dans les domaines de :
  - ◇ l'écoute et le soutien,
  - ◇ les actes de la vie quotidienne,
  - ◇ la gestion administrative,
  - ◇ l'éducation budgétaire,
  - ◇ l'organisation du temps libre,
  - ◇ la régulation des relations sociales,
  - ◇ la coordination / le suivi de santé,
  - ◇ l'aide à la parentalité,
  - ◇ le maintien ou la recherche d'un emploi et/ou d'une formation,
  - ◇ la recherche ou le maintien dans le logement.
- La **coordination du parcours de la personne accompagnée** par des professionnels qualifiés
- Le développement d'interventions territorialisées des deux UTASI :
  - Nîmes
  - Terre d'Argence
  - La Vaunage
  - Petite Camargue
- La proposition d'un **accompagnement spécifique** basé sur les compétences et habilités sociales pour les personnes atteintes de **troubles psychiques sévères**
- Le **travail en réseau** avec l'ensemble des **partenaires** du champ social, médico-social et sanitaire ainsi que dans d'autres domaines publics ou privés